



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 19 septembre 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 A DINGY-EN-VUACHE

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 20
Date de convocation : 6 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize septembre à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Dingy-en-Vuache, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., ROZE S., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., MEYNET G., MAGNIN A., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., BARTHASSAT J.-L., DOMERGUE F., RINALDI S., AVANTHAY M.,
Excusés : CLAEYS S., REINHARDT C., FUHRMANN P., FOL Y., FEIREISEN J., DELVA C., DUPARC M., DUCRUET J.-L.,
Invités : PREVOST C., LAGET L., PATRY S.,

M. Fabrice DOMERGUE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire de Dingy-en-Vuache accueille les délégués du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) dans la salle du conseil municipal, puis Monsieur le Président prend la parole :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 28/06/17,
- BP 2017 : décisions modificatives,
- Convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG de la Haute-Savoie,
- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Convention de gestion de milieux naturels sur le domaine privé,
- Aide du département pour l'entretien et la gestion des itinéraires PDIPR,
- Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI),
- Questions diverses : Motocross de Chaumont, Pyrale du Buis, Animations autour des Vergers, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane PATRY (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 28 juin 2017 :

- **Suivi naturaliste au Prés de la Bornière (Chaumont)** : Le jeudi 29 juin, Jacques BORDON (JB) et Denis JORDAN, co-auteur du Catalogue floristique du Vuache, s'étaient donnés rendez-vous sur la zone humide du Prés de la Bornière, pour inventorier la flore et la faune de cet espace naturel remarquable. Après accord des différents propriétaires, des travaux de gestion pourront être envisagés.
- **Animation ENS (Espaces Naturels Sensibles) à la Vigne des Pères (Viry)** : Le samedi 1 juillet, Luc MERY (LM) de l'association Apollon74 animait une sortie découverte sur le biotope protégé de la Vigne des Pères : « *Les trois saisons à la Vigne : les papillons des prairies sèches* ». En raison des mauvaises conditions climatiques, seule une personne a participé.
- **Accueil d'une stagiaire en seconde GMNF** : Du 10 au 21 juillet, le SIV a accueilli Dana-May CRETENAND, domiciliée à Clarafond-Arcine et élève en seconde GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) à Poisy (ISETA). Dana-May a participé aux différents travaux réalisés par nos agents techniques, Fabrice BOVAGNE et Samuel BOIS.
- **Aménagement d'une allée cavalière sur la commune de Viry** : Le 17 juillet et suite à l'accord de la commune suisse d'Avusy, propriétaire dans le Bois de Vaise, le SIV a ouvert un nouvel itinéraire permettant de relier le chemin de la Repentance aux sentiers équestres existants dans la forêt communale de Valleiry. Le balisage pédestre et équestre sera programmé l'année prochaine. Les travaux de réhabilitation des portions humides seront envisagés en fonction des budgets disponibles en 2018.

Éric ROSAY propose de communiquer largement auprès des centres équestres sur l'existence de ce nouveau sentier. Il souhaite également que les centres équestres s'investissent d'avantage dans la création de ce type d'aménagement.

- **Aménagement d'un parking pour les promeneurs à Cessens (Savigny)** : Le 19 juillet et afin de limiter les stationnements sauvages dans le haut du hameau de Cessens, le SIV a finalisé la création d'un parking à l'entrée sud du hameau, sur une propriété communale. Ce printemps, c'est l'entreprise P. FOL qui a réalisé le terrassement et la mise en place de matériaux concassés. Puis, l'équipe technique du SIV a installé une barrière double lisses en pin traité, une poubelle et un panneau d'information. Un panneau de départ de randonnée sera également mis en place en 2018.
- **Pâturage ovin sur le Crêt de Puits (Viry)** : le 21 juillet, dans le cadre du programme de gestion des espaces naturels de la commune de Viry, élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS), l'équipe technique du SIV a participé à l'installation d'une trentaine de brebis sur le biotope protégé du Crêt de Puits. Ces brebis appartiennent à Sébastien BAUD, éleveur à Beaumont, qui expérimente cette année le pâturage sur ce site. Les travaux ont consisté d'abord à débroussailler les bordures de la prairie (environ 1 hectare) pour la pose du filet mobile, puis à mettre en place deux bacs à eau et une pompe pour l'abreuvement des animaux. Le SIV a également financé le poste solaire pour la clôture électrique. Une évaluation des effets du pâturage va être réalisée par ASTERS.
- **Animation ENS au Prés du feu (Chaumont)** : Après une chasse similaire organisée le 23 juin à proximité de la prairie humide du Dauzet, JB et LM animaient le vendredi 28 juillet une seconde soirée de capture et d'identification des hétérocères (papillons de nuit) sur la remarquable prairie sèche du Prés du Feu. Une quinzaine de participants étaient au rendez-vous.
- **Travaux de réhabilitation du sentier « De Nant en Rhône » (Clarafond-Arcine)** : L'entreprise P. FOL est intervenue en août sur le sentier « De Nant en Rhône » pour réhabiliter la portion située entre le Crêt à l'Aigle (à l'Ouest de Beauchâtel) et les Tines de Parnant. Les travaux ont consisté à sur-creuser le fossé drainant existant et à utiliser les matériaux sur place pour conforter l'assise du sentier. Des renvois d'eau ont également été creusés au niveau de chaque virage. Enfin, trois gros blocs ont été disposés à côté de la passerelle pour supprimer le passage à gué utilisé par les véhicules à moteur.
- **Animation ENS au Teppes de la Repentance (Viry)** : Samedi 9 septembre, LM animait une sortie découverte sur le biotope protégé des Teppes de la Repentance, sur le thème : « *Le monde enchanté des araignées* ». Au programme : identification et inventaire des différentes espèces d'araignées présentes sur le site. Une dizaine de participants, malgré une météo plutôt « humide ».

Fabrice DOMERGUE est désigné secrétaire de séance.

Luc MERY apporte quelques corrections au compte-rendu du précédent comité syndical :

- Il y a une erreur de titre de "Suivi des populations de Lis orangé", car le texte dessous ne présente pas cette thématique,
- RIFSEEP, chapitre V "le maintien du montant du régime antérieur...", article 2 : changer M. le Maire par M. le Président,
- Adhésion PIFH et pôle gestion, mettre messieurs les vice-présidents présentent à la place de M. le Président,
- Rapport Vivien, attention, la liste des plantes protégées de Rhône-Alpes n'est pas encore étendue à l'ensemble de l'AURA, mettre plante protégée au niveau Rhône-Alpes pour le Pigamon,
- Bilan carte de végétation, mettre un S à Botaniques,
- Dans les sigles ajouter AURA.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu corrigé de la séance du 28 juin 2017.

DELIBERATIONS :

BP 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée adopte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

023 - Virement à la section d'investissement	- 9 872 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 9 872 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES :

021 - Virement de la section de fonctionnement	- 9 872 €
28041581 - Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 000 €
28051 - Concessions et droits similaires	- 135 €
28121 - Plantation d'arbres et d'arbustes	+ 894 €
28152 - Installations de voirie	+ 6 702 €
281578 - Autre matériel et outillage de voirie	+ 58 €
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 693 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	+ 660 €

CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES SOUSCRIT PAR LE CDG DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV est adhérent au contrat groupe d'assurance des risques statulaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie (CDG74).

Il propose de solliciter l'intervention du CDG74 au titre de l'assistance administrative à la mise en œuvre de ce contrat et à sa gestion. La contribution annuelle est fixée à 3.25 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice. Il procède ensuite à la lecture du projet de convention.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le projet de convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statulaires souscrit par le CDG74, annexé à la présente délibération,

2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, pour être exécutoires, certains actes des collectivités locales doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le Département qui en assure le contrôle de légalité.

Tout en reconnaissant à la transmission des actes par voie électronique la même portée juridique que la transmission sur support papier, le législateur (article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) a prévu que cette télétransmission soit pour les collectivités une possibilité et non une obligation.

Par voie de convention locale avec le représentant territorial de l'État, chaque collectivité détermine le premier périmètre des actes à télétransmettre et le calendrier de mise en œuvre de la télétransmission. L'article L2131-2 du CGCT dresse la liste des actes ayant vocation à être télétransmis. En Haute-Savoie, la priorité est donnée aux actes simples : délibérations, décisions et arrêtés. La transmission des actes dont la dématérialisation est plus complexe interviendra dans un second temps, en fonction de l'évolution des techniques.

L'intérêt est de simplifier le travail des fonctionnaires territoriaux, de prolonger la chaîne de dématérialisation mise en place dans de nombreuses collectivités, et surtout d'accélérer le caractère exécutoire des travaux des élus en assurant la sécurité juridique de leurs actes.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) *AUTORISE la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,*
- 2) *APPROUVE la convention et son annexe jointes à la présente délibération,*
- 3) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,*
- 4) *AUTORISE Monsieur le Président à conventionner avec l'association des Maires de France pour la fourniture du dispositif homologué nécessaire à la télétransmission des actes,*
- 5) *AUTORISE Monsieur le Président à souscrire un certificat de sécurité de niveau 3 pour la transmission sécurisée des actes.*

CONVENTION DE GESTION DE MILIEUX NATURELS SUR LE DOMAINE PRIVE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs programmes de gestion d'espaces naturels sensibles, consistant notamment à des opérations de restauration et d'entretien. Il intervient sur le domaine public (propriétés communales et intercommunales) et sur le domaine privé (par convention avec les propriétaires).

La grande majorité des conventions signées avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) devenant caduque en 2018, il propose de soumettre aux propriétaires un nouveau modèle de convention, dont il donne lecture.

Gisèle MEYNET (GM) repose la question qu'elle a déjà évoquée lors du précédent comité syndical à savoir : Que deviennent les conventions en cas de décès du propriétaire ? Que se passe-t-il en cas de vente de la ou des parcelles ?

Olivier PINGET s'interroge également sur les modalités d'information des héritiers ? La convention est-elle enregistrée chez un notaire ?

[Après renseignements pris auprès d'ASTERS], Monsieur le Président propose d'ajouter un article à cette convention pour clarifier le document :

ARTICLE 4 : DEVENIR DE LA CONVENTION EN CAS DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Par la signature de la présente convention, le propriétaire garde l'entière jouissance de sa parcelle, dont la possibilité de la vendre pendant la durée de ladite convention.

En cas de vente de cette parcelle, la convention sera alors annulée et l'acquéreur ne sera pas tenu de la reprendre. Cependant, le propriétaire vendeur s'engage moralement auprès du SIV à lui faire connaître l'identité du futur acquéreur, et ce afin de permettre au SIV de mener à bien les actions de préservation et de gestion du patrimoine naturel du site.

D'autre part, en cas de décès du propriétaire ou de transmission anticipée de la parcelle, ses héritiers ou ayants-droits seront tenus de reprendre les engagements souscrits dans la convention ; celle-ci conserve sa valeur initiale.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le modèle de convention de gestion de milieux naturels sur le domaine privé, annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES ITINERAIRES INSCRITS AU PDIPR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIV a récemment déposé auprès du Département de la Haute-Savoie, le Schéma Directeur de la Randonnée pour le Pays du Vuache.

En attendant l'approbation de celui-ci par les services compétents, le SIV a la possibilité de bénéficier en 2017 d'une aide départementale pour l'entretien et la gestion des itinéraires inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Il présente ensuite le programme des interventions pour l'année. Sur les 153 km de sentiers balisés, 90 km sont inscrits au PDIPR (59%). Le temps de travail nécessaire au suivi et à l'entretien de l'ensemble du réseau est estimé à 33 jours, soit 19.5 jours pour les itinéraires PDIPR.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) *SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour le versement d'une aide en 2017, selon le plan de financement annexé à la présente délibération.*

COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :

SP rappelle à l'assemblée que la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, attribue aux Communautés de communes une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le 8° correspond à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des **zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette mission comprend notamment la protection des zones humides et la restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique.

Le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU) et la Communauté de Communes du Genevois (CCG) ont respectivement engagé pour le bassin versant des Usses et pour le bassin genevois, une démarche pour organiser la compétence GEMAPI à l'échelle de leur territoire.

En conséquence, et à partir du 1^{er} janvier 2018, le SIV ne sera plus compétent pour gérer les zones humides dont il n'est pas propriétaire.

Aussi et pour permettre aux conventions de gestion en cours d'être pérennisées, le SIV souhaiterait pouvoir bénéficier d'un transfert de compétence. Le cabinet conseil « Espelia » travaille actuellement sur le sujet.

Claude BARBIER (CB) propose de travailler sur une simulation des coûts de gestion des zones humides sur le territoire, et de mettre en évidence que ceux-ci seront nécessairement plus élevés si la gestion est confiée aux communautés de communes plutôt qu'au SIV (relation de confiance entre le SIV et les propriétaires, expérience du SIV dans la gestion des ZH, partenariat renforcé avec certaines entreprises spécialisées, etc.).

QUESTIONS DIVERSES :

- **Motocross de Chaumont** : Une rencontre a récemment été organisée avec le Moto Club de Chaumont, gestionnaire du terrain de motocross, pour apaiser certaines tensions. A la suite de cette entrevue, Dominique ERNST (DE) a adressé un courrier au Président, l'assurant qu'il :
... souhaitait poursuivre la collaboration constructive qui a été mise en place entre le SPCV et le Moto Club. Le SIV apprécie cette collaboration, et considère le Moto Club comme un partenaire. Le SIV est par ailleurs très sensible aux aménagements réalisés par l'équipe de bénévoles, que ce soit pour l'amélioration de l'alimentation en eau du marais du Dautet ou pour la protection physique des zones naturelles sensibles situées à proximité du Motocross. Le SIV ne manquera pas de rappeler, si besoin, aux services de l'Etat, ce partenariat qui lie le syndicat et le Moto Club de Chaumont depuis de nombreuses années.

L'assemblée propose dorénavant d'inviter systématiquement les membres du moto-club de Chaumont lorsqu'un sujet les concerne.

- **Pyrale du Buis** : JB présente à l'assemblée un diaporama qu'il a réalisé sur ce petit papillon invasif, dont la chenille est responsable cette année de dégâts très importants sur les Buxaies du Vuache.
- **Animation autour des vergers** : Comme chaque année, le SIV propose de nombreuses animations automnales autour des vergers traditionnels :
 - o **Samedi 30 septembre** de 9h à 18h à **Jonzier-Epagny** : « *Le verger, un patrimoine à déguster !* », animé par Apollon74, la Maison du Salève et le SIV.
 - o Collecte et valorisation des fruits : tous les jeudis du **15 septembre au 2 novembre** de 17h00 à 19h00 à la Ferme de Ninnin 171 Chemin des Sapins à **Beaumont** (monter à la bergerie), et tous les lundis du **16 octobre au 6 novembre** de 16h00 à 19h00 / RDV à la ZAC de **Cervonnex**, route de la Capitaine (même accès que le Casino de Saint-Julien-en-Genevois, puis suivre le balisage).
 - o **Dimanche 29 octobre** : 13^{èmes} rencontres autour des vergers traditionnels du Salève et du Vuache à **Chênex**, autour du thème « *La pomme dans l'Histoire & histoires de pommes* ». LM propose de profiter de l'occasion pour installer les plaques d'identification des variétés dans le verger communal.

Enfin, GM revient sur le projet de participation du SIV au « off » des Assises européennes de la Transition énergétique, qui aura lieu du 20 janvier au 4 février 2018. Elle estime que cet événement représente une réelle possibilité de valorisation du patrimoine naturel du Pays du Vuache. Après débat, JB propose une conférence sur la montagne du Vuache : « De la connaissance à la gestion ». Une exposition sur le thème des « Vergers traditionnels » et/ou de « La Pomme dans l'histoire » est également envisagée.

Christian PREVOST de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) fait un point sur le suivi de la migration au Défile de l'Ecluse et rappelle que l'ensemble des données sont consultables sur le site de la LPO74 : <http://haute-savoie.lpo.fr>. Il propose de venir découvrir ce spectacle aux côtés d'ornithologues passionnés et de passer un moment convivial devant le panorama des monts du Jura.

Rendez-vous à votre convenance entre 9h30h et 17h au site de suivi de la migration : samedi 30 septembre et samedi 14 octobre.

La réunion se termine par une présentation des dix panneaux qui ont été conçus par CB, DE et SP sur l'histoire des églises, des chapelles, des châteaux et du terrain d'aviation de Viry.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h00 et la commune de DINGY-EN-VUACHE convie le comité à un buffet froid.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DOMERGUE

Lexique des abréviations :

Délégués :

CB : Claude BARBIER
DE : Dominique ERNST
GM : Gisèle MEYNET
JB : Jacques BORDON
LM : Luc MERY

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

Sigles :

ASTERS : Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
CCG : Communauté de Communes du Genevois
CDG74 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
ENS : Espace Naturel Sensible
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie
MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache